

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

Province de Québec
Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce quatrième jour de juillet deux mille seize (4 juillet 2016) à 19 h 30, au 1230, rue Principale, Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Francine Boulanger, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Ouverture de la séance

La session est ouverte à dix-neuf heures trente (19 h 30) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

Monsieur le maire procède à la lecture de la pensée du mois :

« Aucun homme n'a assez de mémoire pour réussir dans le mensonge. »

Abraham Lincoln

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Mot du maire

2. Adoption des procès-verbaux

3. Correspondance

4. Trésorerie

5. Adoption des comptes fournisseurs

6. Engagements de crédits – Juillet 2016

7. Avis de motion – Règlement modifiant l'article 7 du Règlement 374-2008 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins

8. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge – Services aux sinistrés

9. Modification des travaux - Contrat de Tech-Service – Relocalisation du cabinet de contrôle avec automate programmable à la station de pompage des Gouverneurs

10. Octroi de contrat – Maskimo Construction inc. – Fourniture de sable (abrasif)

11. Octroi de contrat – Descôteaux paysagement inc. – Aménagement paysager

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

12. *Octroi de contrat – Ventilation CJM enr. – Modification au système de ventilation du bâtiment abritant les bureaux de la municipalité*
 13. *Octroi de contrat – Englobe – Mandat de chantier et de laboratoire - Coulée de béton des murs de fondation de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès*
 14. *Demande de dérogation mineure de monsieur Michel Lampron à l'égard de l'immeuble sis au 110, rue du Couvent, lot 2 545 807 du cadastre du Québec*
 15. *Autorisation de signataires – Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Maskinongé*
 16. *Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, sur l'installation et l'entretien d'un support et d'un aménagement paysager*
 17. *Place aux jeunes MRC de Maskinongé – Demande de financement*
 18. *Coopérative jeunesse de services - Demande d'accès au parc des Grès -- Cinéparc*
 19. *Affaires diverses*
 - 19.3 *Achat de la bâtisse Bar Le Trio – Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie*
 - 19.2 *Motion de félicitations – Comité organisateur – Symposium Saint-Étienne en arts*
 - 19.3 *Motion de félicitations – Comité organisateur – Fête nationale*
 - 19.4 *Motion de félicitations – Comité organisateur – 33^e édition du Tournoi moustique provincial*
- Période de questions*
20. *Clôture de la séance*

2016-07-278

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, appuyé de Richard St-Pierre et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour en laissant le point «Affaires diverses» ouvert.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Mot du maire

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Il traite, en premier lieu, du dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles. Il souligne le fait qu'après une absence de plus de 17 mois aux réunions du Comité de vigilance, le représentant de la Régie s'est finalement présenté à la réunion du 29 juin dernier et que ce fut une rencontre constructive puisque tous les intervenants se sont donné comme mandat de travailler ensemble à redorer l'image du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès afin qu'il devienne à nouveau un des sites les plus performants au Québec.

Il poursuit avec un rappel aux citoyens du fait que le ministère des Transports effectuera prochainement des travaux majeurs sur le viaduc 202 et que la circulation sera perturbée durant les quinze prochaines semaines.

Il mentionne aussi qu'à la suite de plaintes de citoyens en ce qui a trait au terrain sis au 221, 4^e Rang, le propriétaire a été contacté et que des actions seront entreprises dans les prochains jours. Pour ce qui est du 191, 4^e Rang, une visite des inspecteurs aura lieu sous peu.

Il soulève aussi le fait que la réfection de la rue Biron est terminée et que les citoyens, ainsi que la municipalité, en sont très satisfaits.

De plus, il mentionne que les travaux de construction de la nouvelle bâtisse multifonctionnelle ont débuté et vont bon train.

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

Pour continuer, il annonce aux citoyens que la municipalité se portera acquéreur du bâtiment abritant le Bar Le Trio enr., au montant de 40 000 \$. Sa future vocation est présentement sur la table de travail.

Il termine en félicitant les comités organisateurs d'événements qui ont eu lieu dernièrement : la fête nationale; la 33^e édition du Tournoi Moustique provincial et les mercredis culturels. Ces derniers se poursuivront les 13 juillet et 10 août prochains.

Enfin, il souhaite un bel été aux citoyens et conseille à tous d'être prudents.

Robert Landry,
Maire

2. Adoption des procès-verbaux

CONSIDÉRANT que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2016 ont été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent les avoir reçus et lus;

2016-07-279

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 juin 2016 et de la séance extraordinaire du 13 juin 2016 soient et sont adoptés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Correspondance

CONSIDÉRANT le bordereau de correspondance numéro 2016-07-04 préparé par madame Josiane Pellerin, greffière adjointe, faisant état de la correspondance du mois;

2016-07-280

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte le dépôt du bordereau de correspondance numéro 2016-07-04.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Trésorerie

Rien à ce point.

5. Adoption des comptes fournisseurs

2016-07-281

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu d'approuver :

- Les déboursés pour la période du *1^{er} au 30 juin 2016* totalisant 166 552,44 \$.
- Les comptes à payer *au 30 juin 2016* au montant de 190 188,27 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Je soussignée certifie que la municipalité possède les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

En foi de quoi, je donne le présent certificat.

Nancy Larocque.
Secrétaire-trésorière adjointe

Maskimo Construction inc. – Asphaltage rue Biron – Décompte progressif n° 1 et certificat de réception provisoire des ouvrages

2016-07-282

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à la suite de la recommandation de l'ingénieur de la MRC de Maskinongé, M. Adil Lahnicchi, le paiement à Maskimo Construction inc. de la facture no 2016-102 de 66 131,91 \$, avant taxes, représentant le décompte progressif n° 1 pour la décontamination, le rechargement et l'asphaltage de la rue Biron, travaux réalisés en date du 27 juin 2016. (Résolution 2016-04-154)

Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité le décompte n° 1 provisoire et le certificat de réception provisoire des ouvrages.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Construction Henri St-Amant – Bâtisse multifonctionnelle – Certificat de paiement n° 1

2016-07-283

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise, à la suite de la recommandation de la firme d'architectes Renée Tremblay, le paiement à Construction Henri St-Amant de la facture n° 1, de 50 627,88 \$, avant taxes, représentant le certificat de paiement n° 1, incluant la retenue de 10 %, pour les travaux relatifs à la bâtisse multifonctionnelle, réalisés au 30 juin 2016. (Résolution n° 2016-06-229)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Filets Nad's (9216-0498 Québec inc.) – Installation de filets temporaires - Dekhockey

2016-07-284

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Filets Nad's de la facture n° 1586 d'une somme de 2 350,00 \$, avant taxes, pour pourvoir aux dépenses relatives à l'installation de filets temporaires, dans le cadre de la mise en place d'un dekhockey.

Il est de plus résolu d'autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Enerco Groupe-conseil s.e.n.c. - Honoraires professionnels – Plans et devis définitifs- Construction bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès

2016-07-285

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Enerco Groupe-conseil s.e.n.c. de la facture n° 000753, au montant de 747,50 \$, avant taxes,

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

représentant des honoraires professionnels dans le cadre de la réalisation de plans et devis définitifs pour la construction de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès. (Résolution n° 2015-04-143)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Arrakis Consultants inc. - Honoraires professionnels – Expertise aux puits municipaux

2016-07-286

Il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Arrakis Consultants inc., de la facture n° 3027 de 5 750,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour des travaux de terrain et la production d'un rapport dans le cadre d'une expertise aux puits municipaux. (Résolution n° 2016-02-067)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre – Honoraires professionnels- Implantation et certificat d'implantation dans le cadre de la construction de la bâtisse multifonctionnelle et piquetage du sentier pédestre actif

2016-07-287

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Jean-Guy Lahaie, arpenteur-géomètre, des factures n^{os} 9027 et 9045, respectivement de 875,00 \$ et 1 185,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels pour l'implantation et le certificat d'implantation dans le cadre de la construction de la bâtisse multifonctionnelle, et pour le piquetage du sentier pédestre actif sur la rue François-Chrétien.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats – Honoraires professionnels – Dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

2016-07-288

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Marceau, Soucy, Boudreau, Avocats, de la facture n° 17937 de 1 845,89 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels dans le cadre du dossier de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie.

Il est de plus résolu d'affecter le surplus de fonctionnement affecté pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. – Honoraires professionnels – Règlement de grief et arbitrage de différend

2016-07-289

Il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Francine Boulanger et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L., de la facture n° 1291510 de 990,00 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels consacrés au règlement d'un grief et à l'arbitrage d'un différend, pour la période se terminant le 31 mai 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

Claude Grenier Ressources humaines – Honoraires professionnels – Processus d'embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement - Rencontre préparatoire négociation convention collective

2016-07-290

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement à Claude Grenier Ressources humaines inc. des factures nos 4896 et 4908, respectivement de 190,00 \$ et 964,65 \$, avant taxes, représentant des honoraires professionnels dans le cadre du processus d'embauche d'un inspecteur adjoint en bâtiment et en environnement et de la rencontre préparatoire portant sur la négociation de la convention collective à venir.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

C.T.A.F.C.M. – 2^e versement – Quote-part 2016

2016-07-291

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le paiement de la facture numéro 6306 à la Corporation de transport adapté de Fran-che-mont (C.T.A.F.C.M.) au montant de 5 418,00 \$, constituant le deuxième versement de la quote-part 2016 pour ce service.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

6. Engagements de crédits – Juillet 2016

2016-07-292

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès adopte les engagements de crédits suivants :

Engagements de crédits :

Description	Compte G/L	Montant
Remplacement du plancher de l'estrade au parc des Grès	02.70150.521	2 000,00 \$
Peinture pour le poteau affiche, abri pour joueurs et marqueur	02.70150.521	2 000,00 \$
Achat d'un ponceau 30" en acier (ajout 5 ^e Rang)	02.32000.521	576,00 \$
Achat d'un ponceau 18" en pvc (entrée 5 ^e Rang)	02.32000.521	305,50 \$
Achat d'un enregistreur vidéo caméra de surveillance pour le garage	02.32010.522	442,19 \$
Remplacement d'un panneau à la station de la Gabelle (contrôle)	23.05010.726	6 880,00 \$
Remplacement d'un panneau à la station de la Gabelle (électricité)	23.05010.726	1 000,00 \$
Remplacement d'un compteur d'eau puit n° 1	23.05000.726	2 918,72 \$
Remplacement d'un compteur d'eau puit n° 2	23.05000.726	2 918,72 \$
Livres à colorier pour enfants	02.22000.649	151,18 \$
Fusées routières	02.22000.649	224,88 \$
Détecteur mono-gaz (propane)	02.22000.649	488,20 \$
Herbicide parc Réal St-Onge	02.70153.447	414,71 \$
Poudre à ligner	02.70150.649	927,06 \$
Caisses de cannettes de peinture pour lignage	02.70150.649	3 330,80 \$
Chandail écurie St-Pierre	02.70150.649	310,00 \$
1 toilette supplémentaire pour la fête nationale	02.70150.516	78,74 \$
2 toilettes mobiles pour le tournoi Moustiques (27 juin au 3 juillet)	02.70150.516	300,00 \$

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

Total		25 266,70 \$
--------------	--	---------------------

Transfert budgétaire :

Description	De	À	Montant
	Poste budgétaire	Poste budgétaire	
Remplacement d'un panneau de contrôle et travaux d'électricité à la station de la Gabelle	02.41400.521	23.05010.726	7 880 \$
Remplacement de deux compteurs d'eau – puits n ^{os} 1 et 2	02.41300.411	23.05000.726	5 837 \$

ADOPTÉE UNANIMEMENT

7. Avis de motion – Règlement modifiant l'article 7 du Règlement 374-2008 permettant la circulation des véhicules hors route sur certains chemins

2016-07-293

Nicolas Gauthier donne avis de motion que lors de la prochaine séance ou lors de toute séance subséquente, le conseil étudiera et adoptera, s'il y a lieu, un règlement qui modifiera l'article 7 du Règlement 374-2008 afin de permettre la circulation des véhicules hors route sur certains chemins sur le territoire de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

8. Renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge – Services aux sinistrés

CONSIDÉRANT l'entente proposée par la Croix-Rouge, datée du 8 juin 2016, faisant état du renouvellement de l'entente de Services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2016-07-294

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'entente de Services aux sinistrés de la Croix-Rouge datée du 8 juin 2016 et accepte de verser la contribution annuelle de 2016 au montant de 709,44 \$ (4 434 habitants x 0,16 \$). Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

9. Modification des travaux - Contrat de Tech-Service – Relocalisation du cabinet de contrôle avec automate programmable à la station de pompage des Gouverneurs

CONSIDÉRANT que le panneau de contrôle à remplacer se situe actuellement sur le poste de pompage de la station des Gouverneurs et que, juste en-dessous, une conduite d'eau potable a été détectée après la fonte des neiges;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la position initiale du panneau de contrôle qu'il faut remplacer;

2016-07-295

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès ajoute un montant de 1 866,67 \$, avant taxes, au contrat initialement octroyé à Tech-Service, en raison de modifications aux travaux, soit la relocalisation du panneau de contrôle, dans

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

le cadre du remplacement du cabinet de contrôle, avec automate programmable, à la station de pompage des Gouverneurs. (Résolution 2016-04-153)

ADOPTÉE UNANIMEMENT

10. Octroi de contrat – Maskimo Construction inc. – Fourniture de sable (abrasif)

2016-07-296

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Maskimo Construction inc. le contrat pour la fourniture de 4 500 tonnes métriques de sable (abrasif) pour la saison hivernale 2016-2017, au taux de 4,50 \$ la tonne métrique, pour un total de 20 250,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

11. Octroi de contrat – Descôteaux paysagement inc. – Aménagement paysager

2016-07-297

Il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Descôteaux paysagement inc. le contrat pour un mandat d'aménagement paysager à l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles, aux coins Nord et Sud, pour un montant total de 5 300,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

12. Octroi de contrat – Ventilation CJM enr. – Modification au système de ventilation du bâtiment abritant les bureaux de la municipalité

2016-07-298

Il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Ventilation CJM enr. le contrat pour une modification au système de ventilation du bâtiment abritant les bureaux de la municipalité, par la fourniture et l'installation d'un lot de conduit et d'une grille de retour d'air dans la salle de conférence, au montant total de 1 750,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

13. Octroi de contrat – Englobe – Mandat de chantier et de laboratoire - Coulée de béton des murs de fondation de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès

2016-07-299

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès octroie à Englobe le contrat pour les services techniques en chantier et en laboratoire, dans le cadre de la coulée de béton des murs de fondation de la bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès, pour un montant estimé à 475,00 \$, avant taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14. Demande de dérogation mineure de monsieur Michel Lampron à l'égard de l'immeuble sis au 110, rue du Couvent, lot 2 545 807 du cadastre du Québec

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michel Lampron consiste à régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 110, rue du

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

Couvent, à 1,68 mètre de la marge latérale gauche, sur le lot 2 545 807 du cadastre du Québec, situé dans la zone Rb-01.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) suite à l'étude du dossier;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre à ce sujet;

2016-07-300

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Michel Lampron concernant le lot 2 545 807 du cadastre du Québec, situé dans la zone Rb-01, à l'effet de régulariser l'implantation du bâtiment principal sis au 110, rue du Couvent, à 1,68 mètre de la marge latérale gauche.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

15. Autorisation de signataires – Protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Maskinongé

CONSIDÉRANT qu'il est important d'accorder une attention particulière à l'égard des citoyens vivant en situation d'insalubrité sur le territoire de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs dans la prise en charge de citoyens vivant en contexte d'insalubrité;

CONSIDÉRANT « la volonté des partenaires du territoire de la MRC de Maskinongé de mieux coordonner leurs actions de manière à agir de façon concertée dans le cas de situations d'insalubrité, et cela, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté »;

CONSIDÉRANT « la préoccupation du Consortium en développement social de la Mauricie comme instigateur des travaux de mettre de l'avant des initiatives favorisant l'amélioration des conditions de logement des résidents et résidentes de la région et, par conséquent, l'implantation du projet de soutien « Ensemble et bien logé » au sein de la MRC de Maskinongé »;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ce protocole d'entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2016-07-301

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Gaëtan Léveillé et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ), le Centre de services de Maskinongé et la Direction de santé publique et responsabilité populationnelle.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

16. Autorisation de signataires – Entente portant sur un droit de passage, sur l'installation et l'entretien d'un support et d'un aménagement paysager

CONSIDÉRANT que l'entente porte sur un droit de passage, sur l'installation et l'entretien d'un support et sur un aménagement paysager au coin Sud de l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles;

CONSIDÉRANT que la propriétaire du terrain accorde gratuitement à la municipalité le droit de réaliser et d'entretenir ce support pour effectuer de l'aménagement paysager;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

2016-07-302

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès approuve l'entente portant sur un droit de passage, sur l'installation et l'entretien d'un support et d'un aménagement paysager sur le terrain au coin Sud de l'intersection de la rue Principale et du chemin des Dalles. Il est de plus résolu d'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer cette entente pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

17. Place aux jeunes MRC de Maskinongé – Demande de financement

2016-07-303

Il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Jocelyn Isabelle et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le versement d'un montant de 300 \$ à Carrefour jeunesse-emploi MRC de Maskinongé, à titre de partenaire du projet Place aux jeunes MRC de Maskinongé, dans la catégorie « Bronze », pour l'année 2016-2017.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

18. Coopérative jeunesse de services - Demande d'accès au parc des Grès -- Cinéparc

CONSIDÉRANT que la Coopérative jeunesse de services donne l'occasion à des adolescents, durant la saison estivale, de se rassembler et de former une entreprise coopérative offrant divers services et, par le fait même, l'opportunité de vivre, pour plusieurs, une première expérience en tant que travailleur, mais aussi en tant qu'entrepreneur;

CONSIDÉRANT que ce groupe demande l'accès au parc des Grès pour y organiser un cinéparc familial le vendredi 15 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que ce même groupe demande l'autorisation d'utiliser le grillage à l'arrière du marbre du grand terrain de baseball pour y installer la toile de projection;

CONSIDÉRANT que la CJS demande l'autorisation d'utiliser les haut-parleurs portatifs pour la projection du film;

2016-07-304

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Francine Boulanger, **appuyée** de Nicolas Gauthier et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de donner accès au parc des Grès à la Coopérative jeunesse de services pour l'organisation d'un cinéparc familial le vendredi 15 juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

19. Affaires diverses

19.3 Achat de la bâtisse Bar Le Trio – Caisse Desjardins de l'Ouest de la Mauricie

CONSIDÉRANT que la bâtisse de l'ancien Bar Le Trio, sise sur le lot 2 545 661, est à vendre à un prix relativement abordable, soit 40 000 \$;

CONSIDÉRANT que cet ancien bar était situé devant un parc et que la Municipalité a maintenant l'occasion de faire de ce bâtiment ou de cet emplacement un projet citoyen servant au développement de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès;

2016-07-305

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, appuyé de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès procède à l'acquisition de la bâtisse, anciennement appelée le Bar Le Trio, à la Caisse Desjardins de l'ouest de la Mauricie, au montant de 40 000 \$, plus taxes. Il est aussi résolu d'autoriser le maire ainsi que la secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, les documents relatifs à cette acquisition.

Il est également résolu d'affecter le surplus accumulé pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19.2 Motion de félicitations – Comité organisateur – Symposium Saint-Étienne en arts

2016-07-306

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur pour le Symposium « Saint-Étienne en arts » qui s'est tenu les 17, 18 et 19 juin derniers.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19.3 Motion de félicitations – Comité organisateur – Fête nationale

2016-07-307

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur pour la Fête nationale qui a connu un franc succès.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

19.4 Motion de félicitations – Comité organisateur – 33^e édition du Tournoi moustique provincial

2016-07-308

Il est résolu à l'unanimité que les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès félicitent chaleureusement le comité organisateur pour la tenue de la 33^e édition du Tournoi moustique provincial qui a eu lieu du 27 juin au 3 juillet 2016.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance ordinaire du 4 juillet 2016

Le maire fait un tour de table et demande aux conseillers et à la conseillère s'il y a des sujets dont ils aimeraient discuter.

Période de questions

Début : 20 h 07

Fin : 20 h 16

20. Clôture de la séance

2016-07-309

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Marc Bastien, appuyé de Nicolas Gauthier et résolu que la séance soit levée à 20 h 16.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière